



# Rwanda

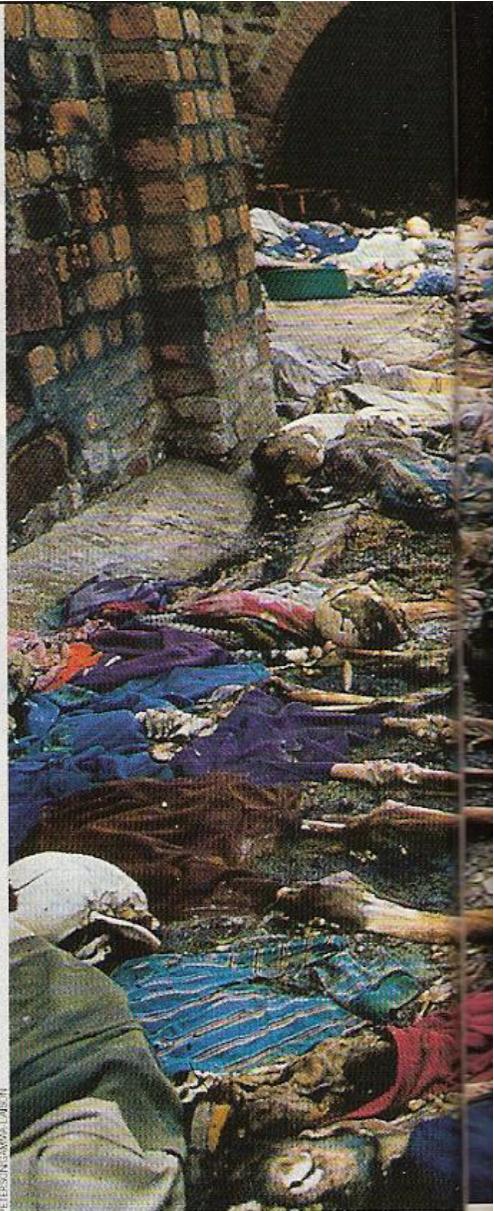
## Pourquoi tant de gêne ?

Au tribunal d'Arusha, chargé de juger les auteurs du génocide tutsi, la France pratique la politique de la chaise vide. Pourtant, Paris doit faire son examen de conscience. Sous peine de laisser à d'autres le soin d'instruire son procès > **Vincent Hugué**

La scène se passe dans l'arrière-salle d'un restaurant parisien. Ce jeudi de décembre, le service étranger de L'Express reçoit, autour d'un menu landais, un haut fonctionnaire du Quai d'Orsay, fraîchement promu. Animé, l'échange porte d'emblée sur l'anathème lancé dix jours plus tôt par le ministre de la Défense contre le Tribunal pénal international de La Haye. Pas question, avait tonné Alain Richard, d'autoriser les officiers français engagés en ex-Yougoslavie sous les couleurs onusiennes à témoigner – sinon par écrit – auprès d'une juridiction adepte de la « justice spectacle ». Très vite, le débat s'oriente vers le génocide rwandais et « l'indigne procès fait à la France ». « Oseriez-vous prétendre que Paris fut pour quelque chose dans cette tragédie ? s'exclame

notre hôte. Un journaliste se doit aussi d'être patriote ! » La vigueur de la diatribe confirme une évidence : apparemment dirigé sur la cité néerlandaise, le missile du ministre de la Défense vise tout autant le Tribunal pénal international sur le Rwanda (IPR), logé à Arusha (Tanzanie), dont les travaux ont repris le 9 février.

La doctrine bleu-blanc-rouge tient en peu de mots : les galonnés français de l'opération « Turquoise », ce dispositif militaro-humanitaire déployé sur fond de génocide dans l'ouest du pays des Mille Collines le 23 juin 1994, encourent le risque de passer du statut de témoin à celui d'accusé. La France aurait-elle donc tant à craindre d'un déballage rétrospectif ? Hélas, oui. Car l'examen des prémices du désastre rwandais jette une lumière crue sur le soutien aveugle à un régime



PETERLIN GAWAL/JUPITER

dont la dérive ethniciste était patente. Et sur l'écrasante responsabilité qui incombe à cet égard à François Mitterrand, protecteur tétu de son homologue Juvénal Habyarimana, devenu au fil des ans l'otage des fanatiques de la suprématie hutu. On peut invoquer l'amitié liant les fils des deux chefs d'Etat : Jean-Pierre Habyarimana et Jean-Christophe Mitterrand, patron de la cellule africaine de l'Elysée de 1986 à 1992. On peut aussi rappeler la bienveillance que l'homme de Jarnac, féru de lettres, éprouvait pour un Africain à ce point épris des poètes parnassiens. Mais il est une autre piste, moins anodine : la « dette » contractée envers Kigali pour son rôle de transitaire docile lors de livraisons secrètes d'armements destinés à l'Afrique du Sud de l'apartheid. D'autant que la commande aurait porté non sur des missiles, comme on le murmura alors, mais sur de l'équipement nucléaire.

On voit mal Hubert Védrine, gardien intransigeant – des Balkans à l'Afrique – du dogme mitterrandien, s'aventurer dans cette arène. En mai dernier, lors d'un colloque du Centre

### L'opération « Turquoise » 22 juin - 21 août 1994



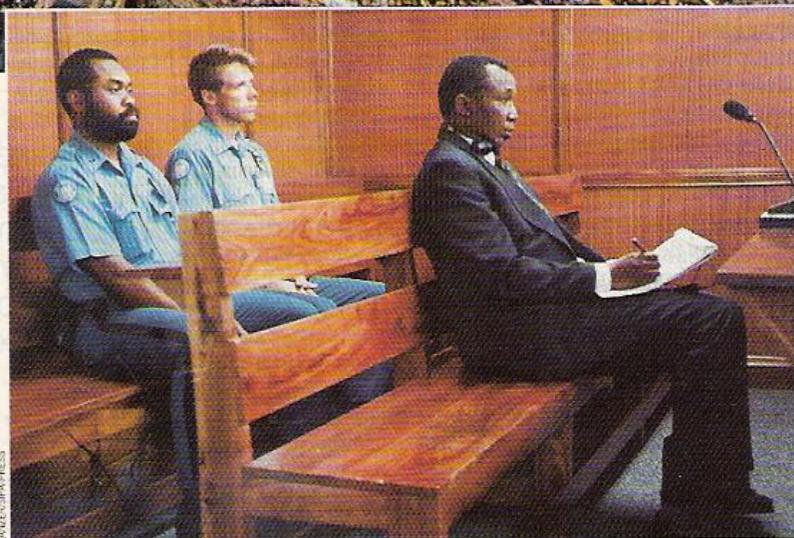
Le 22 juin 1994, le Conseil de sécurité de l'ONU autorise la France à procéder à une opération humanitaire au Rwanda afin de protéger les populations civiles et d'assurer la distribution de l'aide alimentaire.

- **2 685 soldats français** participent à l'opération, dont un bon tiers sera déployé en territoire rwandais.
- **2,6 millions de personnes**, dont 1,4 million de réfugiés, vivent dans la Zone humanitaire sûre mise en place le 5 juillet par la France dans le quart sud-ouest du pays.
- **Le 18 juillet**, les rebelles tutsi du Front patriotique rwandais (FPR) parachèvent leur victoire sur les forces gouvernementales hutu, en pleine débâcle.
- **L'opération humanitaire française** s'achève le 21 août, avec la relève des Casques bleus de la Minuar.



d'études et de recherches internationales (Ceri), le chef de la diplomatie française défendit ainsi pied à pied, avec une sorte de ferveur outragée, le bilan planétaire du défunt président. « Il témoigne envers son maître d'une loyauté irrationnelle », avance l'universitaire socialiste Gérard Prunier, auteur d'un ouvrage iconoclaste et captivant (1).

Pris au piège de la compromission, le tuteur français a donc laissé s'écrire une détestable pièce en cinq tableaux: **Acte I. Le vent mauvais de « Noroît » (1990-1993).** Ainsi baptise-t-on l'opération qui verra Paris voler à deux reprises au secours d'un pouvoir menacé par les rebelles du Front patriotique rwandais (FPR), venus d'Ouganda. Rien que de très banal, au fond. Ce qui l'est moins, c'est que la France choisit d'ignorer les pogroms dont ses instructeurs militaires sont témoins. En mars 1992, un colonel de gendarmerie en poste à Kigali, alerté par un avocat belge, constate l'ampleur des massacres anti-Tutsi perpétrés dans le nord-ouest. L'officier vient à Paris informer ses supérieurs. Lesquels lui intiment l'ordre de se taire.



Les corps de civils tutsi massacrés à l'église de la mission de Nyarubuye, en juin 1994. Ci-contre, Jean-Paul Akayesu, le maire de Nyarubuye, au tribunal d'Arusha, en septembre 1996.

Dès octobre 1990, l'africaniste Jean-François Bayart avait rédigé, pour le compte du Centre d'analyse et de prévision du Quai d'Orsay, une note dénuée d'équivoque. Mais voilà : Georges Martres, dont on ne sait s'il fut l'ambassadeur de la France auprès d'Habyarimana ou l'inverse, adressa aussitôt à Paris une dépêche réfutant point par point le diagnostic de l'expert...

**Acte II. Le trompe-l'œil d'Arusha (1993-1994).** Sur l'Afrique souffle en

ce temps-là l'esprit de La Baule, théâtre d'un plaidoyer pour la démocratie en Afrique prononcé, à contrecœur, par François Mitterrand. La France invite Habyarimana à négocier, puis à signer l'accord d'Arusha, prélude à un partage du pouvoir avec les rebelles du FPR. Las ! tandis que le cher Juvénal relègue le document au rang de « chiffon de papier », instructeurs et barbouzes français persistent à former les « soldats » qui grossiront les rangs des milices ...



Théoneste Bagosora, ancien directeur du cabinet du ministre rwandais de la Défense, à Kigali, en mai 1994. Il est l'un des principaux responsables du génocide. Page de droite : les présidents Mitterrand et Habyarimana, en octobre 1982, au Rwanda, et un militaire français lors de l'opération « Turquoise », en juin 1994.

... interahamwe, actrices zélées du génocide.

**Acte III. La sombre histoire de la boîte noire.** Le 6 avril 1994, peu avant 20 h 30, le Falcon 50 du président rwandais est abattu par un missile. Tiré par qui ? Le FPR ? On ne peut l'exclure. Deux mercenaires de type européen agissant pour le compte des ultras du *hutu power*, hostiles à la « reddition » d'Arusha ? C'est plus probable. Et tout porte à croire que Paris détient la clef de l'énigme : un témoin affirme avoir vu l'enregistreur de vol au domicile d'un conseiller militaire français quelques heures après l'attentat.

**Acte IV. Le douteux parfum de l'« Amaryllis ».** Cette fois, c'est à cette plante aux fleurs d'un rouge éclatant qu'échoit l'honneur de fournir le nom de code de l'évacuation, sur fond de génocide, des Français expatriés et de Rwandais choisis. Et quels Rwandais ! Tandis que, sur ordre, les sauveteurs français refoulent les employés tutsi de l'ambassade de Kigali ou du centre culturel, promis dès lors aux machettes des massacreurs, les dignitaires d'un régime aux abois ont droit à tous les égards. A leur tête, Agathe Habyarimana, veuve du président assassiné et passionaria de l'ethnisme. Etrange traitement de faveur ! Aussi insolite que l'accueil réservé, trois semaines après le déclenchement de l'holocauste, à l'idéologue Jean-Bosco Barayagwiza. Ou que les visites, le mois suivant, d'émissaires de l'état-major rwandais, reçus au ministère de la Coopération par le général Jean-Pierre Huchon. Quiconque soutient que la France n'a « rien à cacher » se doit d'expliquer aussi pourquoi, en mai 1994, l'am-

bassadeur Jean-Michel Marlaud se rendit à Mulindi (nord) pour implorer les combattants du FPR, futurs maîtres du pays, de laisser filer une vingtaine de commandos français en fâcheuse posture.

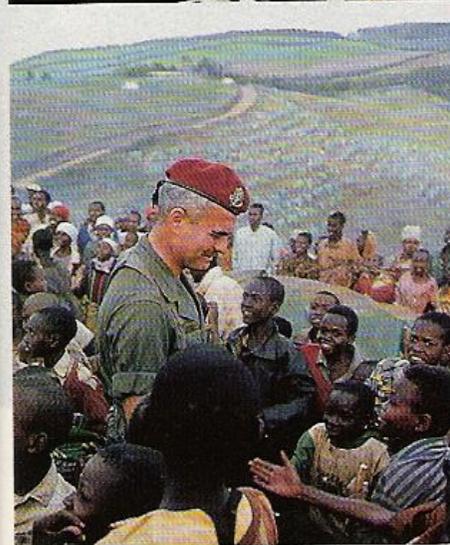
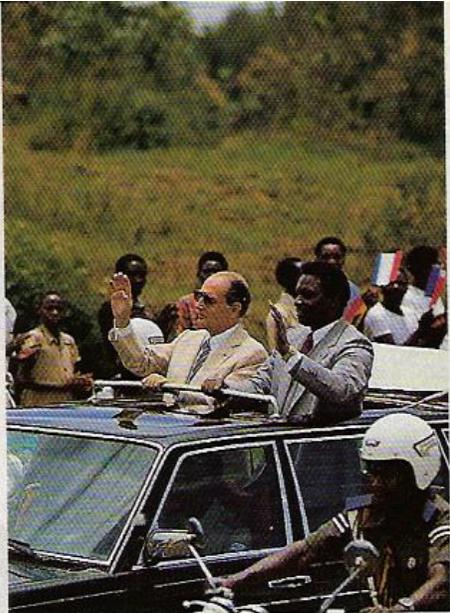
**Acte V. Deux « Turquoise » pour le prix d'une.** Quand vint l'heure du déploiement, la thèse du vaste complot antifrçais ourdi par les Anglo-Saxons fit des ravages dans les rangs. Le 25 juin, deux jours après le déclenchement de l'opération « Turquoise », l'envoyé spécial de L'Express se rend en compagnie d'un photographe américain et d'un confrère du *Times* de Londres dans les collines de Biseseo, où les tueurs hutu traquent les paysans tutsi. Sur

le chemin du retour, le trio croise un groupe de journalistes emmenés par des officiers français, aussitôt avisés. Nous apprendrons plus tard qu'il faudra près de deux jours aux « Turquoise » pour secourir – efficacement, d'ailleurs – les survivants. Argument avancé par un initié : la présence d'un sujet britannique nous a fait craindre un coup tordu des services britanniques... « Durant les quinze premiers jours, il y a eu débat entre nous sur ce que devait être « Turquoise », admet un officier au parfum. Non que les stratèges parisiens aient imaginé sauver par les armes le régime en pleine débâcle. Mais les vieilles fraternités d'armes et le souci de ménager un fantomatique « gouvernement intéri-

maire » ont à coup sûr souillé, à l'insu de beaucoup, la pureté du dessein affiché. « L'exfiltration de criminels est avérée », reconnaît un expert élyséen. De même, les spécialistes les plus mesurés conviennent que Paris finançait encore, au moins trois à quatre semaines après le début du massacre, des livraisons d'armes et de munitions venues des pays de l'Est. Au-delà, nul doute que les officines de marchands de canons ont opéré au su de Paris.

« On ne se prêtera jamais à ce petit jeu. Un uniforme à la barre ? N'y comptez pas. Paris ne bougera pas d'un pouce. »

Il suffit donc de feuilleter le roman noir du couple franco-rwandais pour comprendre l'aversion que déchaîne le TPR. D'autant que la procédure retenue, amplement inspirée de la *common law* en vigueur en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis, fait la part belle au contre-interrogatoire mené par l'avocat de l'inculpé. Lequel s'efforce de saper la crédibilité du témoin à charge et de l'institution qu'il incarne. A cet égard, la récente déposition du capitaine belge Luc Lemaire a de quoi alarmer les « patriotes ». Sous le feu des questions, ce para-commando finit par stigmatiser l'inconséquence de son pays. « On ne se prêtera jamais à ce petit jeu, prédit un ambassadeur français familier des Grands Lacs. Un uniforme à la barre ? N'y comptez pas. Paris ne bougera pas d'un pouce. » Du moins pas tout de suite. « Attendons six mois ou un an, que tout ça se tasse, bougonne un autre diplomate. De toute



Qu'on ne s'y trompe pas : si la Défense a sonné la charge, c'est sous les lambris du Quai d'Orsay que l'on instruit avec le plus d'ardeur le procès des procès. « Dans cette affaire, s'amuse un proche d'Alain Richard, les acteurs jouent à front renversé. » Car, aux yeux de la Grande Muette, Arusha n'est pas Canossa. Voici comment un haut gradé, familier du dossier, dépeint l'état d'esprit de l'armée : « Aller témoigner ? Le principe ne me heurte pas. Encore faut-il, de la part de nos chefs, des instructions claires. Mais qu'on ne nous demande pas de mentir. Dans ce cas, mieux vaut se débrouiller pour ne pas nous y envoyer. » « A mon niveau, renchérit un "Turquoise", j'ai hérité d'une mission claire : arrêter les massacres à un moment où, la France exceptée, le monde entier s'en foutait. »

Au-delà des effets de manche, une certitude : quoique fragiles, les ponts ne sont pas rompus avec le TPR. En décembre dernier, un juriste venu de Kigali (Rwanda), port d'attache du procureur adjoint et des enquêteurs, a séjourné une semaine à Paris pour y entendre, à la faveur d'auditions informelles, trois militaires français : le lieutenant-colonel de Stabenrath, le capitaine de frégate Gillier et un adjudant-chef de la gendarmerie. Auparavant, le Tribunal avait enregistré la déposition préliminaire du colonel Patrice Sartre, un officier qui a servi notamment à Sarajevo, au Rwanda et à Djibouti, avant de rejoindre la Direction des affaires stratégiques du ministère de la Défense. Dans un premier temps, le TPR souhaite convoquer, à titre de témoins au procès de Clément Kayishema, l'ex-préfet de Kibuye, deux des quatre personnages cités. L'un et l'autre relevaient en juin 1994 du Commandement des opérations spéciales (COS), chargé de « préparer le terrain ». « Arrivés les premiers sur les lieux, ces gars-là ont vu ce qui se passait », souligne un connaisseur. Nul doute que d'autres gradés seront, si par miracle Paris y consent, appelés à la barre. Tels le général Jean-Claude Lafourcade, commandant de l'opération, le colonel Cussac, ancien attaché militaire à l'ambassade de France à Kigali, le lieutenant-colonel Chollet, chef jusqu'en 1992 du Détachement d'assistance militaire et d'instruction (Dami) et, de fait, patron des Forces armées rwandaises (FAR), son successeur Maurin, ou encore le lieutenant-colonel Tauzin. Ce dernier fut conseiller militaire du président Juvénal Habyarimana, avant de veiller un temps, sous le nom de Thibaut, sur un camp de rescapés du génocide.

Mais n'anticipons pas. Dans la coulisse, on en est encore à négocier à présent les modalités de l'hypothétique concours d'une poignée de témoins pressentis. Et à discuter de la validité juridique d'une déposition écrite ou enregistrée. « Nous comprenons les inquiétudes de Paris, admet à Kigali le Camerounais Bernard Aho Muna, procureur adjoint. Notre devoir est de prévenir tout dévoiement des procès. » Et d'énumérer les garanties envisagées : questions transmises par avance aux intéressés, consigne donnée aux magistrats de veiller à la pertinence des contre-interrogatoires. « Illusoire, objecte un universitaire appelé à témoigner en qualité d'expert. Face à un officier, le bon avocat n'aura aucune peine à dynamiter la langue de bois. » Autre écueil de taille : l'accès aux archives militaires. Bien sûr, Paris a fourni aux enquêteurs du TPR le « Journal des marches et opérations » du général Lafourcade. Mais un tel document, de nature administrative, ne recèle aucun secret d'Etat. Et la chronique de « Turquoise » reste frappée du sceau « Confidentiel Défense ».

A quoi bon se perdre en arguties procédurières ? L'essentiel n'est pas là. Tenue, en vertu de ses engagements, de coopérer pleinement, la France, qui a tant tardé à adapter sa législation aux impératifs du TPR, juge-t-elle opportun d'alourdir le passif du passé ? Reste, pour tout esprit citoyen, une inquiétante énigme : l'apathie parlementaire. En Belgique, une commission d'enquête sénatoriale a publié, le 7 décembre 1997, un rapport d'un bon millier de pages. Travail salubre et implacable sur la genèse et le déroulement du génocide. Chez nous, rien. Le néant. « C'est nul », concède un proche de Chirac. Il est vrai qu'outre-Quévrain l'assassinat de 10 Casques bleus a causé un profond traumatisme. Mais oublie-t-on que l'armée française a perdu au moins cinq des siens à la même époque ? Les trois membres de l'équipage du Falcon abattu le 6 avril 1994, mais aussi deux sous-officiers, exécutés deux jours plus tard.

Lourd silence ou examen de conscience, il faudra bien que les élus choisissent leur camp : ce mois de février verra le lancement d'une campagne animée notamment par la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), des africanistes et des vétérans de l'humanitaire. Mieux vaut trop peu que rien. Mieux vaut tard que jamais. ● V. H.

(1) Rwanda : le génocide (Dagomo, 1997).

façon, à quoi bon transiger ? Pour la France, satanisée par tous, la cause est entendue. »

Splendeurs et misères de la cohabitation : hier, François Mitterrand et son gouvernement de centre droit chantaient à l'unisson les louanges de « Turquoise » ; voilà que Jacques Chirac et ses ministres socialistes entonnent à l'heure d'Arusha une même antienne. « A quelques états d'âme près, il y a identité de vues entre le Quai, la Défense et nous », confie un fidèle de Chirac, omettant d'évoquer le profond malaise perceptible à la Chancellerie. L'argumentaire en vogue invoque l'incompatibilité supposée entre les traditions juridiques anglo-saxonne et romaine. « Spécieux, rétorque un juriste du TPR. L'enjeu est ailleurs : les souvenirs des militaires français peuvent s'avérer précieux pour clarifier les faits. » La stratégie de la chaise vide tranche sur les promesses d'hier. Nos soldats, écrivait en juin 1994 Alain Juppé, alors ministre des Affaires étrangères, s'emploieront à « recueillir des témoignages » sur les tueries, afin que la France « apporte sa contribution aux instances internationales chargées d'établir la vérité ».